

DOSSIER D'INSCRIPTION (à remplir en majuscules)

(Lire impérativement les informations pages 2 et 3 avant de remplir cet imprimé)

PREMIÈRE DEMANDE RENOUELEMENT

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM :
 Date de naissance : Sexe : M ou F

REPRÉSENTANT LÉgal – TUTEUR FAMILLE OU ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	CAS DE GARDE ALTERNÉE REPRÉSENTANT LÉgal 2° PARENT
NOM : <i>(1^{er} parent si garde alternée)</i>	NOM : <i>(2^e parent si garde alternée)</i>
PRÉNOM :	PRÉNOM :
ADRESSE PRÉCISE :	ADRESSE PRÉCISE :
CODE POSTAL :	CODE POSTAL :
COMMUNE* :	COMMUNE* :
Portable :	Portable :
E-mail :	E-mail :

* Les communes de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération ne sont pas concernées par l'inscription auprès du Département.

MODE DE PAIEMENT CHOISI chèque numéraire

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2019/2020

Nom : Commune :

Type de scolarité (à cocher) :

École Collège Lycée général Lycée technologique Lycée professionnel ou agricole

Classe :

Qualité : ½ pensionnaire Externe Interne

Distance entre le domicile et l'établissement scolaire : km

TRAJET SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE Sens domicile – établissement (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1 ^{er} TRANSPORT	2 ^e TRANSPORT	3 ^e TRANSPORT
Nom transporteur :	Nom transporteur :	Nom transporteur :
Code ligne :	Code ligne :	Code ligne :
Point de montée (commune et libellé) :	Point de montée (commune et libellé) :	Point de montée (commune et libellé) :
.....
Point de descente (commune et libellé) :	Point de descente (commune et libellé) :	Point de descente (commune et libellé) :
.....

Cas de garde alternée - 2^e TRAJET DE L'ÉLÈVE Sens domicile – établissement (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1 ^{er} TRANSPORT	2 ^e TRANSPORT	3 ^e TRANSPORT
Nom transporteur :	Nom transporteur :	Nom transporteur :
Code ligne :	Code ligne :	Code ligne :
Point de montée (commune et libellé) :	Point de montée (commune et libellé) :	Point de montée (commune et libellé) :
.....
Point de descente (commune et libellé) :	Point de descente (commune et libellé) :	Point de descente (commune et libellé) :
.....

Montant dû : € Cachet de l'organisateur local ou de l'établissement scolaire et date :

Renseignements vus et vérifiés le :

À : Le :

1^{er} parent : EN CAS DE GARDE ALTERNÉE :
 Signatures des 2 parents dans le cas d'une garde alternée. Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance des informations pages 2 et 3, l'exactitude des renseignements.
 Nous attestons sur l'honneur que notre enfant est bien en garde alternée régulière.

2^e parent (si garde alternée) :

J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration sera sanctionnée par une suppression de l'abonnement de transport.

TRANSPORTS SCOLAIRES Dossier d'inscription 2019-2020



**JE M'INSCRIS AVANT
LE 31 JUILLET 2019
ET JE BÉNÉFICIE
DU MEILLEUR TARIF**

REPRÉSENTANT LÉgal

NOM ET PRÉNOM :
(en majuscules)

ADRESSE :
(en majuscules)

CODE POSTAL ET COMMUNE :
(en majuscules)

(cocher la case qui vous concerne)

SERVICES SCOLAIRES / LIGNES RÉGULIÈRES TIL
 SNCF / TRANSPORTS URBAINS

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire à partir de septembre 2019. Deux possibilités s'offrent à vous :

1 La plus simple, la plus pratique et la plus rapide : l'inscription et le paiement en ligne en vous connectant sur www.loire.fr/TS, **du 15 mai au 30 septembre 2019**, puis en cliquant sur « Inscription transports scolaires TIL » en page d'accueil du site. Cas particuliers : gardes alternées, enfants placés, élèves en situation de handicap : vous devez remplir le présent dossier.

2 Vous avez toutefois la possibilité de compléter ce dossier papier.

- **POUR LES SERVICES SCOLAIRES** : Il sera retourné soigneusement rempli, puis tamponné par l'établissement scolaire, soit à l'organisateur local qui le transmettra aux services départementaux, soit directement au Département. Dans les deux cas, avant **le 15 juin 2019**.

- **POUR LES AUTRES TYPES DE TRANSPORT** : vous devrez alors le retourner soigneusement rempli à l'établissement scolaire qui sera fréquenté à la rentrée de septembre, au plus tard le **15 juin 2019**. Ce dernier se chargera, après vérifications et application de son tampon, de l'envoyer au Département de la Loire.

En tout état de cause, toute inscription qui arriverait au Département de la Loire après le 31 juillet 2019, entraînera une majoration de la participation familiale de 30 €.

PARTIE RÉSERVÉE AU DÉPARTEMENT

Dossier retourné par le Département le pour absence de :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> signature du représentant légal | <input type="checkbox"/> une photo (obligatoire pour l'édition d'une première carte billettique) |
| <input type="checkbox"/> qualité de l'élève | <input type="checkbox"/> avis de transport MDPH |
| <input type="checkbox"/> trajet scolaire de l'élève | <input type="checkbox"/> notification de placement |
| <input type="checkbox"/> liasse SNCF (5 feuillets) accompagnée de 2 photos | <input type="checkbox"/> autre information manquante |
| <input type="checkbox"/> mode de paiement
(chèque libellé à l'ordre de "Régie de recettes des Transports") | ou imprécise : |

Vous voudrez bien me retourner, dans les plus brefs délais, l'ensemble du dossier dûment complété.

VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Adresse :

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 DIRECTION DES TRANSPORTS
 Hôtel du Département - 2 rue Charles de Gaulle
 42022 Saint-Étienne cedex 1

Tél. 04 77 48 40 50 du lundi au vendredi de 13h à 17h

Site internet : www.loire.fr/TS

E-mail : transports-scolaires@loire.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT

CONSEILS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 LA CARTE BILLETTEQUE SANS CONTACT

Pour effectuer ses déplacements scolaires, l'élève devra toujours être en possession de sa carte billettique.

Cette carte est valable 5 ans. Elle doit être précieusement conservée par la famille, qui devra obligatoirement, chaque année, renouveler l'inscription au transport scolaire de son enfant.

Pour les utilisateurs de la SNCF, le Département éditera une carte en mode papier avec laquelle la famille devra retirer en gare l'abonnement ASR.

2 COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT AU TRANSPORT SCOLAIRE

DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

PREMIÈRE INSCRIPTION : votre enfant n'a jamais eu de carte de transport scolaire du Département.

- Renseigner la page 4 et joindre une photo d'identité en indiquant au verso le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.
- Si votre dossier est accepté, la carte billettique avec l'abonnement scolaire chargé vous sera envoyée.
- Si votre enfant est en possession d'une carte billettique délivrée par un autre réseau de transport, merci de contacter le Département.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION : votre enfant utilisait le réseau TIL en 2018-2019.

- Renseigner obligatoirement la page 4.
- Si votre dossier est accepté, l'abonnement scolaire sera directement rechargé sur la carte de votre enfant à distance et sera activé dès le premier passage de votre enfant devant le valideur du car.

ATTENTION

- Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération stéphanoise doivent s'adresser à Saint-Étienne Métropole (04 77 32 90 38) - E-mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr
- Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération roannaise doivent s'adresser à Point City STAR (04 77 727 727) - E-mail : schooly@bus-star.com

▶▶ JE M'INSCRIS VITE ET JE BÉNÉFICIE DU MEILLEUR TARIF

3 CONDITIONS À RESPECTER ET MONTANT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

- En application de la décision de la commission permanente du 29 avril 2019

ÉLÈVES D'ÉCOLES PRIMAIRES publiques ou privées	ÉLÈVES D'ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES publics ou privés	DOSSIER ADRESSÉ AU DÉPARTEMENT	
		au plus tard le 31 JUILLET	après le 31 JUILLET
Internes, externes, demi-pensionnaires			
CONDITIONS À RESPECTER		TARIFS ANNUELS de la participation familiale à payer	
- être domicilié(e) dans le département de la Loire - être domicilié(e) à plus de 3 km de l'école (par la voie carrossable la plus directe)		110 €	140 €
- être âgé(e) de plus de 3 ans (2 ans sous conditions) pour les services scolaires, et de plus de 6 ans pour les lignes régulières, - être inscrit(e) dans l'école de sa commune ou la plus proche de son domicile, - la distance domicile-école est ramenée à 2 km pour les communes classées en zone de montagne, - pas de condition de distance pour les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux pour l'accès au tarif subventionné (110 €).			
- Pour les établissements privés hors contrat avec l'État : avoir moins de 17 ans le jour de la rentrée des classes.			
AUTRES CAS DE FIGURE			
- L'élève utilise en complément un transport urbain (STAS, STAR, TCL et tout autre réseau urbain) excepté les internes.		200 €	230 €
- l'élève n'est pas inscrit dans l'école de sa commune ou la plus proche de son domicile. (dérogation pour le tarif à 110 € avec accord des 2 maires)		INSCRIPTION REFUSÉE	
- Élève en situation de handicap ou faisant l'objet d'un placement par le Département en famille ou foyer d'accueil.		GRATUITÉ	

ATTENTION : une étude précise du trajet de l'élève sera effectuée avant attribution de l'accès au réseau STAS. Le réseau TIL sera privilégié, lorsqu'il permet d'effectuer le trajet scolaire (domicile – établissement).

4 DÉCRIRE LE TRAJET SCOLAIRE EFFECTUÉ LE MATIN PAR L'ÉLÈVE

Pour inscrire votre enfant, nous avons besoin de connaître précisément le trajet scolaire qu'il suivra le matin :

- merci de mentionner tous les transports utilisés successivement pour effectuer son trajet, *exemple pour renseigner le trajet scolaire p.4 :*
- indiquer soigneusement le nom de l'arrêt et la commune du point de montée et du point de descente,
- indiquer également l'utilisation d'un service scolaire ou d'un transport urbain (STAS, STAR, TCL...),
- si l'enfant utilise la SNCF (TER), joindre à votre dossier la liasse SNCF et deux photos.

1 ^{er} TRANSPORT	2 ^e TRANSPORT
Nom transporteur : Autocars Just	Nom transporteur : STAS
Code ligne ou service spécial : 119 Jonzieux-Marlhes	Code ligne ou service spécial : ligne Réseau STAS
Point de montée (commune et libellé) Place du Millénaire Marlhes	Point de montée (commune et libellé) Saint-Étienne
Point de descente (commune et libellé) Pl. Bellevue Gutenberg Saint-Étienne	Point de descente (commune et libellé) Saint-Étienne

Rappel : avec l'inscription en ligne, vous bénéficiez d'une aide en ligne pour le choix du trajet scolaire. Rendez-vous sur www.loire.fr/TS

5 COMMENT RÉGLER LA PARTICIPATION FAMILIALE ANNUELLE

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE (y compris en cas de garde alternée) :

- établir un chèque par enfant à l'ordre de "Régie de recettes des Transports" du montant annuel de la participation familiale (**préciser les nom et prénom de l'enfant au dos du chèque**),
- agraffer le chèque à l'emplacement réservé ci-dessous.

LE PAIEMENT EN NUMÉRAIRE : sur place à la Direction des Transports au 101 Cours Fauriel à Saint-Étienne de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 puis dès le mois de juin, au 22 rue Paul Petit à Saint-Étienne (avant tout déplacement dans nos locaux, prenez contact avec nos services au 04 77 48 40 50).

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE : disponible uniquement avec l'inscription en ligne sur www.loire.fr/TS jusqu'au 30 septembre 2019.

CAS DE GRATUITÉ : fournir un justificatif MDPH ou attestation du Pôle Vie Sociale du Département.

ATTENTION

- Tout dossier incomplet sera retourné.
- Toute inscription en cours de trimestre vaut règlement de la totalité du trimestre.
- Tout paiement non honoré fera l'objet de poursuites par la Paierie départementale et d'une interdiction d'utiliser le car.

Si l'élève n'a plus besoin d'utiliser le transport scolaire, la famille peut demander le remboursement de la participation familiale en joignant un RIB-IBAN, selon la règle suivante :

- avant la rentrée, remboursement intégral de l'abonnement,
- avant le 31 décembre, remboursement des 6 derniers mois,
- après le 31 décembre, aucun remboursement, (La carte billettique est à conserver pour des utilisations ultérieures.)

6 DROITS ET USAGES DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE - PASS RÉSEAU TIL

- Tout élève en possession d'un titre de transport valide pour l'année scolaire 2019-2020 aura la possibilité d'accéder en usage complémentaire aux lignes régulières du réseau TIL pour un tarif de 5 €.

Pour cela, l'élève devra se rendre dans l'agence commerciale d'un des transporteurs du réseau de lignes régulières TIL (liste et coordonnées sur www.loire.fr).

Sur présentation de sa carte billettique à jour du titre de transport pour l'année scolaire 2018-2019 et d'une autorisation parentale écrite pour les élèves mineurs (modèle téléchargeable sur www.loire.fr/TS), le transporteur chargera le pass réseau TIL donnant accès à l'ensemble des lignes régulières gérées par le Département.

Ce pass sera valable jusqu'au 15 septembre 2019. Il permet ainsi de voyager gratuitement tout l'été sur les lignes régulières du réseau TIL sans s'acquitter d'autres titres de transport.

Pour l'élève en possession d'une carte papier émanant du Département, il devra également apporter une photo pour se faire établir gratuitement une carte billettique sur laquelle le transporteur chargera le pass réseau TIL gratuit.

Date limite de retour des dossiers : en cas de non respect des dates mentionnées en page 1, le chargement du titre de transport ne pourra être garanti pour la rentrée des classes et une majoration sera appliquée sur les frais d'inscription.

AGRAFEZ ICI VOTRE CHÈQUE 

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives mentionnées. Sauf opposition de votre part, ces données pourront être transmises aux divers acteurs du transport scolaire, exploitées pour des enquêtes sur les transports départementaux et utilisées en cas d'éventuelle mise en place de services d'informations dans le cadre du transport scolaire.